

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE BÂTONNIER DE PARIS ANNONCE L'OUVERTURE DE THEMISIA À TOUS LES BARREAUX DE FRANCE

Paris, le 15 juillet 2026 - Le Bâtonnier de Paris, Louis Degos, annonce l'ouverture à tous les barreaux de France de Themisia, la solution de gestion des cabinets conçue à l'initiative du Barreau de Paris avec l'éditeur Xelya. Adoptée par 5 000 avocats parisiens depuis son lancement, elle est désormais accessible à l'ensemble de la profession.

Un succès parisien mis au service de toute la profession

Né d'un partenariat entre Xelya et le Barreau de Paris, Themisia a été conçu pour répondre aux besoins concrets des avocats : gestion des dossiers, facturation, conflits d'intérêts, recouvrement et pilotage d'activité réunis en un seul outil. En quelques mois, la plateforme a fédéré 5 000 inscrits au sein du barreau parisien.

Forts de ce résultat, Xelya et le Barreau de Paris souhaitent aujourd'hui mettre cette solution à la disposition de l'ensemble de la profession, quel que soit le barreau d'inscription. Les avocats des barreaux de province accèdent aux mêmes 20 fonctionnalités à un tarif remisé, négocié par le Barreau de Paris.

La conformité à la réforme de la facturation électronique, incluse dans le Socle

La réforme de la facturation électronique entre en vigueur le 1er septembre 2026 pour l'ensemble des prestataires de services, dont les avocats. Elle impose l'émission et la réception de factures au format électronique via une Plateforme Agréée (PA) certifiée par la DGFIP.

Themisia intègre nativement ces deux flux dès le Socle de base. Xelya est une Plateforme Agréée certifiée DGFIP, ce qui garantit la conformité des avocats sans démarche supplémentaire. Les données transitent dans le respect du secret professionnel, conformément aux règles déontologiques de la profession d'avocat.

Un dispositif d'accompagnement dédié aux barreaux partenaires

Pour accompagner le déploiement dans chaque barreau, le Barreau de Paris et Xelya mettent en place un programme d'accompagnement dédié comprenant :

- Des webinaires de prise en main organisés par Xelya pour les avocats du barreau partenaire, avec démonstration live et questions/réponses : les avocats repartent opérationnels dès la première session.
- Des supports de communication mis à disposition du bâtonnier pour informer les membres de son barreau.
- Un interlocuteur dédié chez Xelya pour coordonner le déploiement.

Chaque avocat souscrit librement à titre individuel sur themisia.paris, sans engagement collectif de la part du barreau.

Louis Degos, Bâtonnier de Paris : « Le succès de Themisia démontre l'existence d'un vrai besoin : les avocats souhaitent un outil simple, complet et souverain, intégrant les exigences de la profession, sans avoir à assembler plusieurs logiciels. Proposer notre solution à l'ensemble des barreaux de France était une évidence. »